

*Privilège—M. Robinson*

devons à l'administration de la justice de laisser la loi suivre son cours.

Cela dit, je voudrais parler de la personne elle-même. Le député est passé par une période très difficile, qui serait tout aussi difficile pour n'importe qui d'autre, quelle que soit sa position sociale, son allégeance politique ou sa province.

Je suis peut-être vieux jeu, mais je suis impartial, et je pense qu'on devrait lui offrir l'occasion de songer au parti qu'il doit prendre. Mardi, il a plaidé coupable, ce qui n'est pas facile. Il n'a pas siégé à la Chambre. Il n'a pas eu l'occasion de prendre lui-même ses décisions, ce qu'on devrait lui permettre de faire.

• (1150)

Je sais que le leader de l'opposition officielle à la Chambre n'a pas entamé ce débat. Toutefois, mon collègue de Burnaby—Kingsway (M. Robinson) a peut-être réagi trop rapidement, sans tenir compte des droits d'une personne qui vient de passer un moment difficile. A mon avis, nous devons donner à cette personne l'occasion de répondre.

J'ai un autre point à soulever. Cette affaire nous concerne tous, en tant que députés, et transcende les allégeances politiques.

Troisièmement, nous ne devrions pas aller plus loin parce que l'usage veut que la Chambre soit informée de l'arrestation des députés contre lesquels des accusations pénales ont été portées, et des peines d'emprisonnement auxquelles ils sont condamnés pour infraction criminelle, comme en fait foi *Le privilège parlementaire au Canada* de Joseph Maingot, à la page 161. Je ne dis pas que nous n'avons pas tous lu les journaux. Je crois toutefois que nous devrions attendre—j'imagine que le tribunal sait que nous discutons de l'affaire aujourd'hui—une lettre ou un avis officiel du tribunal qui pourrait nous éclairer sur les mesures à prendre.

Je souligne également que, dans le même ouvrage à la page 217, M. Maingot précise que la Chambre des communes ne doit agir qu'après avoir obtenu tous les éléments de preuve contre un député et avoir attendu que toutes les voies de recours soient épuisées.

Je cite l'extrait de la page 217 de cet ouvrage:

Dans tous les cas, tant au Canada qu'au Royaume-Uni, la Chambre met tout en oeuvre pour obtenir tous les éléments de l'affaire, notamment les jugements condamnant le député et les arrêts d'appel confirmant la condamnation, avant d'engager une procédure d'expulsion contre l'un de ses membres. Dans le cas de Fred Rose, la Chambre a attendu que toutes les voies de recours aient été épuisées et qu'il soit manifeste que la peine d'emprisonnement empêcherait le député de remplir ses devoirs parlementaires.

Pour cette troisième raison, il serait prématuré d'agir.

Mon collègue le député de Burnaby—Kingsway a établi plusieurs rapports entre la Parti conservateur et la personne en question. Personne ne nie un seul instant que ce député s'était présenté comme candidat conservateur aux dernières élections. C'est connu. Il y a toutefois deux autres faits dont il faut s'assurer.

Premièrement, tout de suite après que le Conseil privé eut découvert le pot aux roses, la GRC a été chargée de faire enquête. Le cabinet du premier ministre a agi aussitôt. L'enquête a été effectuée. La Chambre sait que le premier ministre (M. Mulroney) veut que justice soit faite. C'est pourquoi nous avons agi. C'est pourquoi le premier ministre et son cabinet ont agi. Nous voulons aussi que justice soit faite maintenant, qu'il s'agisse d'une question d'ordre technique ou non, parce que nous ne voulons pas interrompre la période d'appel et créer un précédent. Nous voulons que justice soit rendue à ce député. Sans même avoir parlé au premier ministre, je sais qu'il voudrait que justice soit faite.

En toute franchise, je crois que mon collègue a agi à la hâte et avec parti pris. Je trouve dommage qu'il ait agi ainsi.

Divers commentaires ont été faits au sujet de mes doubles fonctions de leader du gouvernement à la Chambre et de ministre de la Justice. Je tiens à signaler que chaque fois que mon rôle de ministre de la Justice entre en jeu, peu importe la nature de l'affaire, de l'incident, peu importe qui est impliqué, peu importe le caractère odieux du crime, je veille à ce que la loi suive son cours. Notre système judiciaire doit cet égard à tous les Canadiens, à toutes les gens qui sont au Canada en fait. Nous n'abandonnerons absolument pas ce principe. Je tiens à ce que la loi suive son cours normal dans le cas du député de Chambly (M. Grisé).

Le serment d'office que j'ai prêté me le rappelle tous les jours. Il y a des choses que j'aimerais faire, mais qui